

**Commune  
De  
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin  
Arr. de Strasbourg - Campagne**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 juillet 2013**

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire

Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 8

**Absents :**

M. BECKER Alain (excusé)

M. HAUBER Fabien (excusé)

**Procurations :**

M. BECKER Alain à M. Gross Dominique

**Bassin de rétention versant Sud**

Suite au Conseil Municipal du 11 avril 2013, donnant pouvoir au Maire de mettre en demeure M. Hartz de vendre à la commune la parcelle n° 27 en Section 16 ;  
Suite au refus catégorique de M. Hartz de vendre cette parcelle ;  
Dominique GROSS a

1/ autorisé la Société ARTELIA, retenue lors du CM du 11/04/2013 à constituer l'étude technique de la mise en place du bassin versant Sud ;  
2/ autorisé la Société ARTELIA à lancer l'étude préalable à la Déclaration d'Utilité Publique à l'encontre de M. Hartz.

Le Maire présente aux conseillers ces deux documents et après avoir procédé au vote, il est autorisé à l'unanimité à valider auprès des services administratifs la procédure de DUP à l'encontre de M. Hartz.

**Répartition des sièges communautaires**

Le Maire informe les conseillers d'un changement de cadre de loi à compter des prochaines municipales concernant le nombre de sièges communautaires accordé aux communes, et ceci afin de viser une représentation proportionnelle au nombre d'habitants. Pour rappel, à ce jour, notre Commune est représentée à hauteur de 2 sièges.

Après explication des modalités de vote selon :

a/ 42 sièges en répartition automatique par la loi en absence de délibération des communes membres,

b/ 48 sièges avec « accord à l'amiable entre les communes membres »,

Le Maire propose afin d'être solidaire aux communes voisines de retenir la version a) et le Conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité

Décide

- De fixer à 48 le nombre de sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- De fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :

Alteckendorf	2	Issenhausen	1
Bossendorf	1	Lixhausen	1
Duntzenheim	2	Melsheim	2
Ettendorf	2	Minversheim	2
Geiswiller	1	Mittelhausen	2
Gingsheim	1	Mutzenhouse	1
Grassendorf	1	Ringeldorf	1
Hochfelden	9	Schafouse/zorn	1
Hohatzenheim	1	Scherlenheim	1
Hohfrankenheim	1	Schwindratzheim	4
Ingenheim	1	Waltenheim/zorn	2
Wickersheim-Wilshausen	2	Wilwisheim	2
Wingersheim	3	Zoebersdorf	1

### **Adhésion SIVU du Groupe scolaire Sud du Pays de la Zorn**

Le Maire passe la parole à son adjoint M. Siefert Eric. Ce dernier présente aux conseillers le compte-rendu de la réunion du 01<sup>er</sup> Juillet 2013, sur le thème de projet de Groupe Scolaire à Wingersheim.

Il fait lecture de la proposition de statuts du S.I.V.U.

Le Conseil municipal

**Considérant** les difficultés rencontrées dans l'organisation pédagogique des écoles et des regroupements pédagogiques et en particulier avec les nouveaux rythmes scolaires ;

**Considérant** que certains locaux sont mal adaptés et nécessiteraient des investissements de mise aux normes ;

**Considérant** la demande d'un service périscolaire et les difficultés de mise en œuvre dans l'organisation scolaire actuelle ;

**Considérant** la politique scolaire et la mise en commun de moyens menés par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour l'équilibre du territoire et l'égalité des chances

Et

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5811-1 relatif aux dispositions applicables à l'ensemble des communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

VU le projet de statuts ;

VU l'accord de principe du Conseil Municipal en date du ...05/03/2013.....  
et après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un Groupe Scolaire Intercommunal d'enseignement préélémentaire et élémentaire situé à WINGERSHEIM
- DÉCIDE d'adhérer à cet effet à la création d'un Syndicat à Vocation Unique – SIVU - entre les communes de DUNTZENHEIM - GINGSHEIM – HOHATZENHEIM - MITTELHAUSEN – WALTENHEIM/ZORN et WINGERSHEIM
- ADOPTE les statuts annexés à la présente délibération
- ACCEPTE le principe d'une participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement
- DÉSIGNE comme représentants de la Commune au sein du syndicat :
  - M. GROSS Dominique.....
  - Mme BOISSEAU Catherine.....
- SOLLICITE M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, pour prendre l'arrêté constitutif correspondant.

### **Décision modificative budgétaire**

Le Conseil émet un avis favorable pour la réalisation d'une écriture comptable visant à équilibrer le compte 1641 afin de mandater le remboursement du capital du au 31/12/2013, concernant l'emprunt 196980/51.

En effet, le mandat 128 laisse apparaître un dépassement de crédit de 2 centimes d'Euros.

Compte 020 (dépenses imprévues)	- 0,02 euros
Compte 1641 (capital d'emprunt)	+0,02 euros

Voté à l'unanimité.

### **Sinistre Vasque Rue de la Forêt**

M. Eric Hofstetter indique avoir perçu en chèque la somme de 181.75€ en remboursement de la vasque endommagée par M. Samir Lemgueres au courant du mois de Juin 2013.

Cette somme couvre en totalité l'achat d'une nouvelle vasque à l'identique, des fleurs ainsi que du terreau.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce chèque et demande à M. Le Maire d'en ordonnancer son encaissement.

Le Conseil Municipal remercie M. Hofstetter pour la gestion de ce sinistre et APPROUVE l'encaissement de ce chèque auprès de la perception de Hochfelden.  
Voté à l'unanimité.

### **Gestion des salariés**

Le Centre de Gestion, dans le cadre du suivi des salariés nous informe que des régularisations sont à effectuer sur les contrats de Mme Ness Sandra et de Mme Isabelle Nopper.

En effet, la rémunération des fonctionnaires et des agents non titulaires se compose d'une rémunération principale et, le cas échéant, de primes et indemnités.

Selon l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, le supplément familial de traitement (SFT) est versé au fonctionnaire ou à l'agent non titulaire qui a au moins un enfant à charge, au sens des prestations familiales.

Le montant du SFT varie en fonction :

a/ du nombre d'enfants à charge,

b/ du nombre d'heures de service rapportées à la durée légale et hebdomadaire du travail.

De ce fait, il y aurait dû avoir versement du SFT depuis décembre 2011 pour Mme Nopper et Avril 2011 pour Mme NESS.

Le Conseil municipal décide de régulariser ces deux contrats à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2013, et ce rappel sera effectif sur la fiche de paie de Juillet 2013.

D'autre part, il y avait lieu de procéder à un avancement d'échelon pour Mme NESS Sandra à compter du 01<sup>er</sup> Aout 2012 selon l'échelle indiciaire de rédacteur, annexé à ce compte-rendu.

Cette dernière passe donc de l'indice 362 à l'indice majoré 371, au titre de rédacteur catégorie B 7<sup>ème</sup> échelon.

Le Conseil municipal décide de valider cette bonification indiciaire à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2013 et de procéder à un rappel à compter de cette date. Ce rappel sera effectif sur la fiche de paie de Juillet 2013.

Le Maire présente également aux conseillers la demande de Mme NESS concernant le rajout de 3 heures supplémentaires à son contrat hebdomadaire de 17h. Mme Ness prend la parole et explique que depuis de nombreux mois, elle effectue au minimum ces 3 heures afin de pouvoir réaliser avec professionnalisme et sérieux l'ensemble des tâches qui lui incombent. Elle précise également que si la comptabilité devait être mutualisée dans le cadre du PES, ses tâches pourraient éventuellement être réduites et de ce fait, elle accepterait volontiers de repasser son temps de travail hebdomadaire à 17h.

Le Conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité, décide de valider la demande de Mme NESS et modifie la durée du temps de travail de 17 à 20h. Les documents nécessaires à l'enregistrement de cette modification seront transmis au Centre de gestion.

### **Mise en place de l'Aire de Jeux**

Le Maire informe les conseillers sur l'avancement de la mise en place de l'Aire de Jeux. Les travaux avancent correctement et conformément au planning défini, la date butoir étant l'inauguration le soir du 13 juillet, Fête nationale.

Quelques finitions restent encore à organiser mais l'ensemble des travaux est réalisé grâce à la bonne volonté et l'énergie d'un groupe de bénévoles, partenaire efficace des élus de notre commune.

La Société SOCOTEC interviendra le vendredi 12 juillet afin de statuer sur la conformité et la sécurité du site et un contrôle sera mis en place tous les deux ans afin de garantir la pérennité de la structure.

### **Proposition de spectacle Eté 2013**

M. Gross présente aux conseillers une lettre de Mme Coline SCHWARTZ proposant aux communes du Canton du Pays de la Zorn un spectacle ambulant sur le thème des ombres chinoises.

Cette personne, soutenue par le Service Animation Jeunesse du Canton, s'inscrit dans la volonté de faire vivre artistiquement notre territoire.

Elle présente un spectacle de 30 minutes, intitulé « La forêt, le Loup et la Grand-Mère » destiné à tout public.

Le maire demande aux conseillers leur accord quant à l'adhésion à ce projet culturel présentant qu'il est important de proposer une source supplémentaire et variée d'animations au courant de l'été.

Le Conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité décide d'accepter la participation forfaitaire minimum de 100 euros à verser à Mme Coline SCHWARTZ en règlement de la représentation à venir.

Une date sera choisie au courant de la semaine 28/2013.

### **Adhésion aux services du Conseil Général**

Le Maire explique aux conseillers que dans le cadre de la dématérialisation des données comptables et du passage au PES (protocole d'échange standard) obligatoire au 01er janvier 2015, la Commune va devoir se positionner très rapidement quant à son souhait de mutualiser ou non la comptabilité en Maison du Pays de la Zorn.

A ce jour, plusieurs communes du canton ont déjà basculé leur comptabilité, en phase test.

M. Gross reviendra plus en détail lors du prochain conseil municipal qui se tiendra fin aout 2013, afin de présenter clairement les deux solutions proposées.

Mme Boisseau prend la parole pour expliquer qu'elle serait absente fin aout et donne procuration à M. Gross pour un vote favorable à la mutualisation.

Il est nécessaire néanmoins de délibérer concernant la gestion des fiches de salaire des salariés et des élus de la Commune. A ce jour, la Commune ne possède aucun logiciel de gestion de paie, contrairement à la plupart des communes de notre Canton. Le Centre de Gestion nous indique clairement que pour être garant de légalité, il est nécessaire soit de s'affilier au Conseil Général au module de paie proposé par ces derniers (coût annuel moyen 400€), soit d'acheter un logiciel de gestion de paie professionnel (coût moyen hors maintenance 600€).

Mme NESS explique que pour le traitement des paies, l'une des conditions impératives du passage au PES, avec ou sans mutualisation, est d'être au minimum affilié au Conseil général du Bas-Rhin. Dans ce cas de figure, la Commune reste maître de la gestion des salariés, et des données comptables, seules la vérification et l'édition des fiches de paies son transférées.

M. GROSS précise également que la plupart des communes du Canton ont fait le choix de travailler avec le Conseil général.

Le Conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité, décide :

1/ de procéder à la gestion des fiches de paie par les services du Conseil général dédiés aux ressources humaines à compter du 01er janvier 2014 ;

2/ de donner pouvoir au Maire de signer le contrat d'adhésion à ce service.

### **Point divers**

1/ Dans le cadre de ses fonctions en tant que délégué au SIVOS, M. Hofstetter a participé à un débat autour de la sécurité dans les écoles. Suite à une enquête menée auprès des directeurs et des directrices des écoles du réseau, un classement de ces établissements a été fait. Ce dernier met en avant le caractère vétuste et la non-conformité de certains locaux. Concernant Gingsheim, le maire prend note de la liste des points à rectifier, cependant il n'interviendra que sur les éléments réellement importants tels que les sorties de secours, et les voies d'accès aux pompiers. La liste est consultable en Mairie, mais ne relève pas une dangerosité en particulier. Un point sera fait à la fin Aout au retour de congé de la directrice Mme Jourdain.

2/ Le Maire indique que les travaux ont été réalisés par la Sté Meazza conformément au devis accepté lors du Conseil municipal du 05 mars 2013. En parallèle de ce chantier, il apparait urgent de trouver une solution pour lutter contre les déjections de pigeons. En effet, ces dernières, très nombreuses viennent

Dégrader et endommager les dalles de grès. Des devis seront présentés au prochain conseil afin de valider une solution technique appropriée.

3/ M. Gross informe les conseillers que nous serons prochainement destinataires d'un courrier du Conseil général accordant à la Commune un départ supplémentaire de Gingsheim à 07h15, en complément de celui de 06h35, sur la ligne 210 Gingsheim – Rotonde.

Le Maire clôture la séance à 23h15.

Registre de Conseil Municipal du 08 juillet 2013

Rendu exécutoire le 18 juillet 2013

Suite à l'affichage et à la diffusion le 23 juillet 2013

Et la transmission en préfecture le 18 juillet 2013

Le Maire

Dominique Gross